



## BAREME D'HONORAIRES 2025

(Au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

### TRANSACTIONS

#### VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

Montant TTC à la charge du vendeur

Le barème est à appliquer par tranche cumulative

Jusqu'à 40.000€	→ 4 000€ TTC
De 40 000€ à 100 000€	→ 8 %
De 100 000€ à 300 000€	→ 5 %
300 000€ et au-delà	→ 4.5 %

(Détail consultable à la réception)

#### VENTE DE TERRAINS, IMMEUBLES COMMERCIAUX, FONDS DE COMMERCE

(Sur prix de vente)

A la charge du Mandant

Jusqu'à 45 000 €	→ 10 % HT
De 45 001 € à 150 000 €	→ 9 % HT
A partir de 150 001 €	→ 8 % HT

#### ESTIMATIONS

Estimation TVA 20% incluse → 250 € TTC

### LOCATIONS

#### LOCATIONS A USAGE D'HABITATION MIXTES ET MEUBLEES - ZONE NON TENDUE

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le **décret n°2014-890 du 1er août 2014**.

#### Honoraires à la charge du locataire

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC**

Honoraires à la charge du bailleur (entremise, négociation, visite du bien, constitution du dossier locataire, rédaction bail, état des lieux) : 6,75 % HT du loyer annuel hors charges (soit 8,10 % TTC)

#### LOCATIONS D'IMMEUBLES A USAGE PROFESSIONNEL : BAIL COMMERCIAL - BAIL DEROGATOIRE BAIL PROFESSIONNEL

Négociation, constitution de dossier et rédaction du bail : 15% HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur (Mini 2250€ HT)

15% HT du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur (Mini 2250€ HT)

BAIL LOCATION DE GARAGE : 120 € TTC (charge locataire)

REDACTION D'AVENANT AU BAIL : 120€ TTC (charge locataire)

REDACTION DE BAIL : commercial, dérogatoire, professionnel  
2.500 € HT à la charge du preneur et bailleur par moitié

### COPROPRIÉTÉ

Moins de 11 Lots principaux = 2 750 € TTC

Au-delà de 11 Lots = SUR DEVIS

Par lot principal : 170 €HT soit 204 € TTC minimum

### GÉRANCE – selon prestations

Forfait n° 1	→ 6,5 % H.T. (7,80 % T.T.C.)
Forfait n° 2	→ 7,8 % H.T. (9,36 % T.T.C.)
Forfait n° 3	→ 8,5 % H.T. (10,2 % T.T.C.)

Assurance Garantie de paiement \* → 2,90% TTC en sus

\*(Uniquement avec forfaits CONFORT et PRIVILEGE)

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.